



**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2019**

**De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.**

**PRÉSENCES**

Les membres du conseil des commissaires :

M <sup>mes</sup>	Lyne Brousseau, Jeanne Grenier Julie Laperle, Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	représentante du comité CEHDAA, présidente
MM.	Denis Coutu, Marc Désilets Jean-François Drouin, Carl Périgny Éric Pomerleau Joël Turcotte	vice-président, représentant du comité de parents

Les directions de services :

M <sup>mes</sup>	Johanne Godbout,	secrétaire générale Maryline Lambert, directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Yannick Roy	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur général

**ABSENCES**

Mme	Stéphanie Carignan,	directrice du Service des ressources éducatives
M.	Stéphane Saulter,	représentant du comité de parents

**1. Ouverture de la séance**

Il est 19 h 02.

**CC-7368-19**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

**2 – ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 15 avril 2019;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance;
  - 6.1 a) Affiliation Sport Loisirs Abitibi-Témiscamingue
  - b) RSEQ délégation AGA
7. Suivi de dossiers :
  - 7.1 Adoption des plans d'effectifs du personnel
    - a) professionnel, b) soutien;
  - 7.2 Octrois de contrats :
    - a) Gardiennage et ménage forêt-école;
    - b) Entretien ménager Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne;
    - c) Entretien ménager Saint-Paul;
    - d) Entretien ménager Sainte-Gertrude;
    - e) Entretien ménager Saint-Mathieu;
    - f) Entretien ménager Notre-Dame-du-Rosaire;
    - g) Installation d'un système d'interphone Sainte-Thérèse d'Amos :
8. Huis clos :
  - 8.1 présentation et adoption du plan d'effectif du personnel des directions d'établissements et du personnel d'encadrement. :
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
  - 10.1 Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, listes des écoles et centres ainsi que des actes d'établissements;
  - 10.2 Adoption de la politique de sécurité de l'information;
  - 10.3 Orientation pour l'octroi de congés à traitement différé ou autofinancé;
  - 10.4 Présentation de l'actualisation du plan quinquennal;
  - 10.5 Adoption du calendrier scolaire de la FGA;
  - 10.6 Octroi de postes d'ouvrier certifié d'entretien a) et b);
  - 10.7 Délégation de pouvoir à la direction générale pour l'application de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics;
  - 10.8 Présentation du budget d'investissement 2019-2020 et autorisation d'aller en appels d'offres;
  - 10.9 Gouvernance de l'école publique;
  - 10.10 Mandat Collecto :



11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets :
  - 12.1 Nouveau logo du Centre de formation professionnelle Harricana;
  - 12.2 Fête des retraités :
13. Clôture de la séance.

CC-7369-19

**3 – DISPENSE DE  
LECTURE ET  
ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL DU  
15 avril 2019**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 15 avril 2019.

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

#### **4. Intervention de l'assemblée:**

Aucune intervention.

#### **5. Comité de parents et comité consultatif pour les élèves handicapés en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)**

Aucun comité.

#### **6. Correspondance**

CC-7370-19

**6.1a) ADHÉSION À  
LOISIR ET SPORT-AT  
(2019-2020)**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE cette commission scolaire renouvelle son adhésion en tant que membre auprès de l'organisme Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 au montant de 201,21 \$.

QUE madame Caroline Roy agisse à titre de représentante lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra le mardi 18 juin 2019.

ADOPTÉE.

CC-7371-19

**6.1B) DÉLÉGATION À  
L'AGA ET  
DÉLÉGATION CA,  
RSEQ-AT**

CONSIDÉRANT l'importance du sport étudiant à la Commission scolaire Harricana;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une présence et une représentativité lors de l'assemblée annuelle de cet organisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,



QUE madame Caroline Roy et monsieur Serge Paquin soient autorisés à représenter la Commission scolaire Harricana lors de l'assemblée annuelle du RSEQ – Abitibi-Témiscamingue qui se tiendra le 18 juin prochain.

QUE madame Caroline Roy soit la déléguée de notre organisme qui siègera au conseil d'administration du RSEQ AT pour la prochaine année.

ADOPTÉE.

### **10. DOSSIERS COURANTS**

**CC-7372-19**

**10.6 A) OCTROI DE  
POSTE D'OUVRIER  
CERTIFIÉ D'ENTRETIEN**

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au plan d'effectifs à la suite de la démission de monsieur Steve Frappier au poste d'ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'ouvrier certifié d'entretien ;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) g) de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de monsieur Steve Champagne à titre d'ouvrier certifié d'entretien, poste régulier à temps complet à raison de 38,75 heures par semaine.

QUE son entrée en fonction soit effective le 22 mai 2019.

ADOPTÉE.

**CC-7373-19**

**10.6 B) OCTROI D'UN  
POSTE D'OUVRIER  
CERTIFIÉ D'ENTRETIEN**

CONSIDÉRANT le poste qui sera vacant au plan d'effectifs à la suite du départ à la retraite de monsieur Yvon Picard le 27 juin 2019 au poste d'ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT que le poste est actuellement inoccupé ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'ouvrier certifié d'entretien ;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) g) de la convention collective du personnel de soutien ;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de monsieur Normand Filion à titre d'ouvrier certifié d'entretien, poste régulier à temps complet à raison de 38,75 heures par semaine.



QUE son entrée en fonction soit effective le 22 mai 2019.

ADOPTÉE.

**10.6 C) octroi d'un poste de secrétaire d'école**

(ce dossier est reporté)

**7. Suivi de dossiers**

**CC-7374-19**

**7.1 A) ADOPTION DU  
PLAN D'EFFECTIFS DU  
PERSONNEL  
PROFESSIONNEL  
2019-2020**

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel professionnel 2019-2020 déposé à cette réunion;

CONSIDÉRANT la clause 5-6.03 et suivantes (section 3) de la convention collective des professionnelles et professionnels;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE soit et il est adopté tel qu'il est déposé à cette réunion le plan d'effectifs du personnel professionnel 2019-2020.

ADOPTÉE.

**CC-7375-19**

**7.1 B) ADOPTION DU  
PLAN D'EFFECTIFS DU  
PERSONNEL SOUTIEN  
SECTEUR GÉNÉRAL  
2019-2020**

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2019-2020 déposé à cette réunion;

CONSIDÉRANT les clauses 7-3.07 et suivantes de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE soit et il est adopté tel que déposé à cette réunion le plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général 2019-2020.

ADOPTÉE.

**CC-7376-19**

**7.2 A) OCTROI DE  
CONTRAT ENTRETIEN  
MÉNAGER ET  
GARDIENNAGE  
FORÊT-ÉCOLE**

CONSIDÉRANT les services requis de gardiennage et d'entretien ménager à la FERH;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué;



CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 7 mai 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

Que cette Commission scolaire retienne la seule soumission conforme déposée, soit celle de Mme Desanges Paradis, au montant de 60 999,00 \$ (avant taxes) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 avec possibilité de renouvellement de deux années additionnelles, soit jusqu'au 30 juin 2022.

ADOPTÉE.

**CC-7377-19**

**7.2 B) OCTROI DE  
CONTRAT ENTRETIEN  
MÉNAGER  
NDFATIMA DE  
LANDRIENNE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le contrat d'entretien ménager de l'école Notre Dame-de-Fatima de Landrienne;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 9 mai 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

Que cette Commission scolaire retienne la seule soumission conforme déposée, soit celle de J. F. inc, au montant de 41 903,10 \$ (avant taxes) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 avec possibilité de renouvellement de deux années additionnelles, soit jusqu'au 30 juin 2022.

ADOPTÉE.

**CC-7378-19**

**7.2 C) OCTROI DE  
CONTRAT ENTRETIEN  
MÉNAGER SAINT-  
PAUL**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le contrat d'entretien ménager de l'école Saint-Paul de Preissac;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 9 mai 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

Que cette Commission scolaire retienne la seule soumission conforme déposée, soit celle de Mme Brigitte Lachance, au montant de 17 000,00 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 avec possibilité de renouvellement de deux années additionnelles, soit jusqu'au 30 juin 2022.

ADOPTÉE.

**CC-7379-19**

**7.2 D) OCTROI DE  
CONTRAT ENTRETIEN  
MÉNAGER STE-  
GERTRUDE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le contrat d'entretien ménager de l'école Saint Gertrude de Sainte-Gertrude;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 9 mai 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

Que cette Commission scolaire retienne la seule soumission conforme déposée, soit celle de J. F. inc, au montant de 32 000,50 \$ (avant taxes) pour



la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 avec possibilité de renouvellement de deux années additionnelles, soit jusqu'au 30 juin 2022.

ADOPTÉE.

**CC-7380-19**

**7.2 E) OCTROI DE  
CONTRAT ENTRETIEN  
MÉNAGER SAINT-  
MATHIEU**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le contrat d'entretien ménager de l'école Saint Mathieu de Saint-Mathieu-d'Harricana;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 9 mai 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

Que cette Commission scolaire retienne la seule soumission conforme déposée, soit celle de J. F. inc, au montant de 32 000,70 \$ (avant taxes) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 avec possibilité de renouvellement de deux années additionnelles, soit jusqu'au 30 juin 2022.

ADOPTÉE.

**CC-7381-19**

**7.2 F) OCTROI DE  
CONTRAT ENTRETIEN  
MÉNAGER ND-du-  
ROSAIRE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le contrat d'entretien ménager de l'école Notre Dame-du-Rosaire de Saint-Dominique-du-Rosaire;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 9 mai 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

Que cette Commission scolaire retienne la seule soumission conforme déposée, soit celle de J. F. inc, au montant de 32 000,50 \$ (avant taxes) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 avec possibilité de renouvellement de deux années additionnelles, soit jusqu'au 30 juin 2022.

ADOPTÉE.

**CC-7382-19**

**7.2 G) OCTROI DE  
CONTRAT  
INSTALLATION D'UN  
SYSTÈME  
D'INTERPHONES STE-  
THÉRÈSE**

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour l'installation d'un nouveau système d'interphones et horloges à l'école Sainte-Thérèse d'Amos;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été effectué;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 8 mai 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE cette Commission scolaire retienne la plus basse soumission conforme, soit Alarme La-Sar inc, au montant de 46 482,00 \$ (avant taxes) pour l'installation d'un nouveau système d'interphones et horloges à l'école Sainte-Thérèse d'Amos;



QUE cette Commission scolaire autorise le directeur général pour les dépassements des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du projet.

ADOPTÉE.

### **8. Huis clos**

Ce point a été traité en fin de séance.

### **9. Dossiers à développement**

Aucun dossier à développement

### **10. Dossiers courants**

CC-7383-19

**10.1 ADOPTION DU  
PLAN TRIENNAL DE  
RÉPARTITION ET DE  
DESTINATION DES  
IMMEUBLES, LISTES  
DES ÉCOLES ET  
CENTRES ET ACTES  
D'ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste des écoles et des centres ainsi que les actes d'établissements présentés à cette séance;

CONSIDÉRANT les consultations tenues auprès des différentes instances prévues à la Loi;

CONSIDÉRANT les explications fournies;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE ce conseil adopte le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022, la liste des écoles et des centres 2019-2020 et les actes d'établissements 2019-2020.

ADOPTÉE

CC-7384-19

**10.2 ADOPTION DE  
LA POLITIQUE DE  
SÉCURITÉ DE  
L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.4 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Commission scolaire est assujettie aux obligations de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale oblige la Commission scolaire à adopter, à mettre en œuvre, à maintenir à jour et à assurer l'application d'une politique de sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT les présentations effectuées;

CONSIDÉRANT le document déposé à la réunion du 18 mars dernier;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,





QUE soit et il est adopté tel qu'ils ont été déposés, la politique de sécurité de l'information ainsi que son cadre de gestion.

ADOPTÉE.

CC-7385-19

**10.3 ORIENTATION  
POUR L'OCTROI DE  
CONGÉS À  
TRAITEMENT DIFFÉRÉ  
OU AUTOFINANCÉ**

CONSIDÉRANT la pénurie importante de personnel que connaît la commission scolaire au cours de la présente année scolaire et au cours des années précédentes, tant pour le personnel enseignant que pour le personnel non enseignant, pour les différents remplacements à être octroyés;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement engendrées par ce nombre important de remplacements;

CONSIDÉRANT le nombre important de remplacements prévus que doit assumer la commission scolaire pour des congés prévus obligatoirement aux différentes conventions collectives;

CONSIDÉRANT que les difficultés appréhendées de recrutement en lien avec la pénurie de main-d'œuvre pour les prochaines années scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion quant au moratoire sur l'octroi de ces congés lors de sa rencontre du 17 avril 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE ce conseil des commissaires établisse un moratoire d'une période de 3 ans et refuse, à compter de l'année scolaire 2019-2020, toute nouvelle demande de congé à traitement différé ou autofinancé;

QUE les contrats de congés à traitement différé ou autofinancé déjà octroyés seront respectés.

ADOPTÉE.

**10.4 Présentation de l'actualisation du plan quinquennal**

Le directeur général présente l'actualisation du plan quinquennal d'organisation scolaire.

CC-7386-19

**10.5 ADOPTION DU  
CALENDRIER  
SCOLAIRE DE LA FGA**

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT le document déposé à cette réunion;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,



QUE soit et il est adopté tel qu'il a été déposé, le calendrier scolaire du Centre de formation générale Le Macadam, pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE.

**10.6A) B) ont été traités plus haut et C) a été reporté**

CC-7387-19

**10.7 A) NOMINATION  
D'UN RESPONSABLE  
DU SUIVI DES  
DIVULGATIONS PAR  
LES EMPLOYÉS EN  
VERTU DE LA LOI  
FACILITANT LA  
DIVULGATION  
D'ACTES  
RÉPRÉHENSIBLES À  
L'ÉGARD DES  
ORGANISMES  
PUBLICS**

CONSIDÉRANT la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la plus haute autorité administrative de chaque organisme public doit désigner une personne pour agir à titre de responsable du suivi des divulgations effectuées par les employés;

CONSIDÉRANT que la personne responsable du suivi des divulgations relèvera directement de la plus haute autorité administrative, soit le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que la personne doit avoir l'indépendance et l'impartialité requises pour recevoir les divulgations des employés;

CONSIDÉRANT que la personne doit être soucieuse des règles de confidentialité, qu'elle doit avoir des capacités relationnelles et d'influence et qu'elle doit avoir la capacité d'assumer ses décisions et ses recommandations, tout en ayant un sens éthique;

CONSIDÉRANT le rôle de la personne qui sera :

- de recevoir de la part des employés les divulgations d'intérêt public pouvant démontrer la commission d'un acte répréhensible à l'égard de l'organisme;
- de vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être;
- de s'assurer de l'application de la Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Commission scolaire Harricana;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE madame Johanne Godbout, secrétaire générale, soit désignée comme responsable du suivi des divulgations par les employés en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

ADOPTÉE.

CC-7388-19

**10.7 B) ADOPTION  
DE LA PROCÉDURE  
FACILITANT LA  
DIVULGATION  
D'ACTES  
RÉPRÉHENSIBLES À  
L'ÉGARD DE LA  
COMMISSION  
SCOLAIRE  
HARRICANA**

CONSIDÉRANT la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Harricana doit élaborer une procédure découlant de ladite Loi;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure a pour objet de faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être à l'égard des organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles;

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE la Commission scolaire Harricana adopte la Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Commission scolaire Harricana.

QU'un exemplaire de ladite politique soit transmis à tout le personnel de la Commission scolaire.

ADOPTÉE.

CC-7389-19

**10.7 C) DÉLÉGATION  
DE POUVOIR À LA  
DIRECTION  
GÉNÉRALE  
RELATIVE À LA  
PROCÉDURE  
FACILITANT LA  
DIVULGATION  
D'ACTES  
RÉPRÉHENSIBLES À  
L'ÉGARD DE LA  
COMMISSION  
SCOLAIRE  
HARRICANA**

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE ce conseil des commissaires adopte la délégation de fonction et pouvoir suivante :

Titre : Délégation de fonction et pouvoir au directeur général concernant la procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles

Références :

- Loi sur l'instruction publique (LRQ, chapitre 1-13.3, art. 174)
- Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LQ, 2016 chapitre 34, art. 13.3)

Énoncé :

Le conseil des commissaires délègue au directeur général les fonctions et les pouvoirs devant être exercés afin d'appliquer la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles à la Commission scolaire Harricana.

Entrée en vigueur : La présente délégation entre en vigueur à compter du 22 mai 2019.

ADOPTÉE.

CC-7390-19

**10.8 PRÉSENTATION  
DU BUDGET  
D'INVESTISSEMENT ET  
AUTORISATION  
D'ALLER EN APPELS  
D'OFFRES**

CONSIDÉRANT la présentation du budget d'investissement par le directeur du Service des ressources matérielles et administratives;

CONSIDÉRANT les projets retenus dans le cadre des différentes mesures d'investissement 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets nécessite d'aller en appels d'offres;



IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à procéder aux appels d'offres nécessaires, afin de réaliser les travaux prévus au budget d'investissement 2019-2020.

ADOPTÉE.

CC-7391-19

10.9 GOUVERNANCE  
DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que l'école publique est un bien et une richesse qui appartient non seulement aux utilisateurs de ses services, mais aussi à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

CONSIDÉRANT que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,



QUE la commission scolaire signifie par l'envoi d'une copie la présente au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, au premier ministre du Québec, M. François Legault, et aux chefs des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale l'importance que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants ;

- Une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité.
- Une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques.
- Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire.
- Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE.

**CC-7392-19**

**10.10 PARTICIPATION  
CSH AU  
REGROUPEMENT  
D'ACHATS  
COLLECTO**

CONSIDÉRANT le souhait de Collecto Services regroupés en éducation (Collecto) de procéder au lancement de deux appels d'offres en vue de conclure des contrats à commandes dans le dossier d'achats regroupés;

CONSIDÉRANT que les contrats résultants des appels d'offres permettront l'acquisition de solutions d'infrastructure de type serveurs traditionnels, de serveurs hyperconvergés, de solutions de stockage ainsi que de solutions visant la virtualisation de serveurs et la virtualisation de postes de travail (mandat SAR135-2019) et de postes informatiques, de moniteurs et de chariots de recharge neufs (mandat SAR130-2019);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Harricana souhaite s'engager à participer à ce regroupement d'achats;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE le conseil des commissaires entérine l'engagement de la Commission scolaire Harricana à participer aux appels d'offres de Collecto (mandats SAR135-2019 et SAR130-2019).

QUE le directeur général soit et il est autorisé à signer les mandats d'achat, les bons de commande et tous autres documents découlant de cet engagement.

ADOPTÉE.



## **11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général**

### **Rapport d'activités de la présidente**

Pour la période du 19 mai au 30 juin 2019

Présenté au conseil des commissaires du 21 mai 2019

Conseil des commissaires

2019-06-17 Conseil des commissaires

2019-06-25 Comité exécutif

Environnement interne

2019-05-22 2<sup>e</sup> consultation dans le dossier cours d'école et stationnement des écoles alternative Harricana et Christ-Roi

2019-05-23 Ordre du mérite du pavillon La Calypso

2019-05-29 Gala Kodiak

2019-05-30 Bal des finissantes et finissants en formation générale des adultes

2019-06-07 Gala Méritas à Barraute

2019-06-08 Bal des finissants du pavillon La Forêt

2019-06-13/14 Mondial du soccer – pavillon La Calypso

2019-06-14 Fête des retraités

Environnement externe

2019-05-23/26 Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue

2019-05-30/06-01 Congrès et AGA de la FCSQ

2019-06-01 Remise des Médailles du lieutenant-gouverneur du Québec

### **Rapport d'activités de la direction générale**

Pour la période du 19 mai au 30 juin 2019

Présenté au conseil des commissaires du 21 mai 2019

Conseil des commissaires

2019-06-17 Conseil des commissaires

2019-06-25 Comité exécutif

Environnement interne

2019-05-22 Comité consultatif de gestion

2019-05-22 2<sup>e</sup> consultation dans le dossier cours d'école et stationnement des écoles alternative Harricana et Christ-Roi

2019-05-28 Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (CCSEHDAA)

2019-06-11/12 Lac-à-l'épaule des directions d'établissement

2019-06-13/14 Mondial du soccer – pavillon La Calypso

2019-06-14 Fête des retraités

Environnement externe

2019-05-23/26 Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue

2019-05-30/06-01 Congrès et AGA de la FCSQ

2019-05-05 Conseil d'administration du Fonds Ange-Gardien Harricana



- 2019-06-07 Comité régional des directeurs généraux et des directrices générales (CRDG) des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James à Ville-Marie
- 2019-06-13 Rencontre de la table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda
- 2019-06-20/21 Communauté professionnelle (CoP) des directions générales des commissions scolaires du Québec

## **12. Autres sujets**

### **12.1 Présentation du nouveau logo du Centre de formation professionnelle Harricana:**

La secrétaire générale présente le nouveau logo du Centre de formation professionnelle Harricana et des nouvelles déclinaisons par programmes.

Les membres du conseil tiennent à féliciter l'équipe du centre de formation pour cette belle réussite. Ils proposent d'envoyer une lettre de félicitations au directeur du CFPH, monsieur Robert St-Onge.

### **12.2 Soirée hommage aux retraités.**

Les commissaires sont invités à la soirée de la fête des retraités qui se tiendra le vendredi 14 juin à compter de 18 heures, au Théâtre des Eskers d'Amos. Cette soirée reconnaissance se déroulera sous le thème « Les Pierrafeu rencontrent les retraités de l'Harricana ».

## **8. Huis clos**

CC-7393-19

8 HUIS CLOS

8. Huis clos

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE l'assemblée siège à huis clos afin de traiter des points inscrits à l'ordre du jour.

Il est 20 h 08.

Sont présents les membres du conseil et le directeur général.

### **8.1 Présentation des plans d'effectifs 2019-2020 des directions d'établissement et du personnel d'encadrement;**

Le directeur général présente le plan d'effectifs des directions d'établissement et du personnel d'encadrement.

CC-7394-19

8 LEVÉE DU HUIS CLOS

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Julie Laperle,

QUE le huis clos soit levé.

Il est 20 h 25.



CC-7395-19

**8.1 ADOPTION DES  
PLANS D'EFFECTIFS  
DES DIRECTIONS  
D'ÉTABLISSEMENT ET  
DU PERSONNEL  
D'ENCADREMENT  
2019-2020**

CONSIDÉRANT les plans déposés à cette rencontre;

CONSIDÉRANT que ces documents traduisent les volontés de cette commission scolaire;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès de l'association des cadres scolaires et de l'association des directions d'établissement du secteur Harricana;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE cette Commission scolaire procède à l'adoption des plans d'effectifs des directions d'établissement et du personnel d'encadrement 2019-2020, tels que présentés, lesquels seront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

QUE les personnes suivantes constituent le comité de sélection pour les postes vacants :

Denis Coutu, commissaire  
Lyne Brousseau, commissaire  
Isabelle Rouillard, substitut  
Joël Turcotte, substitut

La direction d'établissement concernée

Mme Maryline Lambert, directrice du Service des ressources humaines  
M. Yannick Roy, directeur général

ADOPTÉE.

**13. Clôture de la séance**

CC-7396-19

**13. LEVÉE DE LA  
SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 30.

\_\_\_\_\_  
Annie Quenneville, présidente

\_\_\_\_\_  
Johanne Godbout, secrétaire générale